

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU JEUDI 12 FEVRIER 1981

Membres présents :

Président d'honneur : Monsieur Michel MORIAMEZ

Membres de droit : Monsieur le Recteur représenté par Monsieur POIRSON
Monsieur KOPF, Agent Comptable.

COLLEGE A : Madame MORIAMEZ, Messieurs BOURTON, GIUSTO, LECOCQ,
MALVACHE, MARCOU, OUDIN, ROUVAEN, THOMAS D.J., TORGUET.

COLLEGE B : Messieurs BOURGOIS, DESRUMEUX, OLIVAUX, SOENEN.

COLLEGE C : Monsieur OBERT.

COLLEGE ATOS : Monsieur BURY René.

COLLEGE ETUDIANTS : Mademoiselle TROTIN, Messieurs DEVRAINNE,
DE PREVILLE, PIETRZAK.

PERSONNALITES EXTERIEURES : - Monsieur VILCOT, représentant
Monsieur le Sénateur-Maire de la ville de VALENCIENNE

- Monsieur DELQUIGNIES, représentant
Monsieur le Président de la Chambre de Commerce
et d'Industrie de VALENCIENNES.

Ont donné pouvoir :

Monsieur TAISNE à Monsieur MALVACHE ;
Monsieur LINQUETTE à Monsieur DELQUIGNIES.

INVITES :

COLLEGE C : Monsieur MOREL

COLLEGE ATOS : Madame FRANCE, Monsieur DANJOU.

COLLEGE ETUDIANTS : Mademoiselle DUCASSY, Messieurs FRANCOIS,
LALLEMANT, BAZIN, MARCHANT, GAILLARD, SEROUART.

PERSONNALITES EXTERIEURES :

- Monsieur GILLIARD, Président du Syndicat Intercommunal ;
- Monsieur DELFORGE, représentant le Président de la
C.C.I. d'Avesnes ;
- Monsieur GIARD, représentant le Président de la
C.C.I. de Cambrai ;
- Monsieur DELQUIGNIES, représentant le Secteur Tertiaire ;
- Monsieur MOTRICH, représentant des cadres.

Se sont excusés :

Monsieur le Sénateur-Maire GRIMALDI ;
Mademoiselle PARMENTIER, étudiante ;
Monsieur le Représentant de la C.G.T.

Monsieur le Président MALVACHE ouvre la séance et présente Monsieur POIRSON, adjoint de Monsieur PARENT et représentant Monsieur le Recteur TOUCHARD. Il le remercie de l'intérêt qu'il porte à l'Université et en profite pour remercier la Chancellerie pour l'aide importante et vitale apportée à l'Université de Valenciennes, notamment pour les problèmes de constructions. Il prie Monsieur POIRSON d'être le messager auprès de Monsieur le Recteur pour le remercier au nom de l'Université de Valenciennes.

Le Président rappelle également que les crédits d'études pour la seconde tranche des travaux sont arrivés (1,3 million de francs) et que l'Université, fière de la confiance qui lui est accordée par le Ministère, s'efforcera de rester digne de celle-ci.

Il informe ensuite le Conseil que la nomination d'un vingtaine de postes de Professeurs et Maîtres-Assistants devrait intervenir aux environs du 15 Octobre 1981 suite au mouvement de 1980.

Le Président rappelle qu'il a été fait un effort pour assurer le fonctionnement des Commissions et des Conseils. Il souhaite que chaque conseiller prenne conscience de son rôle de messager, de missionnaire de l'information, qu'il doit donc transmettre l'information autour de lui.

Au sujet de l'information, le Président annonce que l'inauguration de la Résidence des étudiants aura lieu le Samedi 28 Février à 11 heures.

Il présente enfin les excuses de Monsieur le Sénateur-Maire GRIMALDI, de Mademoiselle PARMENTIER de l'U.E.R. de Sciences et de Monsieur TAISNE qui n'ont pu être présents à ce Conseil.

Il salue et remercie la présence de Monsieur MORIAMEZ, Président d'honneur de l'Université qui participe à cette séance du Conseil.

Avant d'aborder l'Ordre du Jour, il demande au Conseil d'approuver les compte rendus du Conseil d'Université du 13 novembre 1980 qui fixait notamment les dates des prochains Conseils : les 12 février 1981, 7 mai 1981, 4 juin 1981, 26 novembre 1981, ainsi que l'organisation d'un bal de l'Université du 16 mai 1981, et du Conseil d'Université du 8 janvier 1981.

Ces compte rendus sont approuvés à l'unanimité.

L'Ordre du Jour est fixé comme suit :

- Proposition du budget 1981 ;
- Proposition d'enseignements nouveaux ;
- Développement de l'Université ;
- Commission disciplinaire ;
- Composition des Commissions ;
- Avis sur la composition du Conseil de la B.U. ;

Questions diverses :

- Installations sportives ;
- Restaurant Universitaire.

I - PROPOSITION DE BUDGET 1981

Monsieur le Président MALVACHE tient tout d'abord à remercier les organismes qui par l'action qu'ils ont menée ont contribué au financement de l'Université de Valenciennes ; il cite notamment la Municipalité de Valenciennes, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Valenciennes, l'Etablissement Public Régional, le Conseil Général et les entreprises qui ont bien voulu verser la taxe d'apprentissage. Il passe ensuite la parole à Monsieur PRUVOT qui présente la proposition de budget pour l'année 1981 (voir document remis avec la convocation à cette séance).

La discussion s'engage suite à cet exposé.

Monsieur POIRSON demande à quoi correspondent les loyers d'immeubles et s'étonne de la diminution de la rubrique chauffage.

Messieurs KOPF et PRUVOT précisent que les loyers d'immeubles correspondent à un contrat de crédit pour l'achat d'une machine outil et au coût de location des installations sportives ; la diminution du chauffage est due quant à elle par une reprise en régie de l'installation qui permet une importante économie.

Suite à une demande d'informations de Monsieur BOURGOIS, il est précisé que les 4 000 m² des nouvelles constructions ont bien été pris en compte dans la dotation ministérielle, et que le budget de la Cellule d'Information et d'Orientation est actuellement, déduction faite des salaires de l'attaché à l'information, de 25 000 F environ.

Un débat s'engage ensuite sur les subventions reversées au fonctionnement des services communs de l'Université.

Monsieur TORGUET, Madame MORIAMEZ, Monsieur MALVACHE interviennent tour à tour pour exprimer leurs avis.

Monsieur TORGUET fait remarquer que l'E.N.S.I. ne dispose pas de subvention surface et qu'elle doit assurer une participation sur son budget pédagogique ce qu'il estime regrettable. Il affirme en outre que les conditions de fonctionnement accordées par l'Université à l'E.N.S.I. sont quasiment nulles et que le versement qu'il a assuré est prohibitif.

Madame MORIAMEZ fait remarquer que l'I.U.T. reverse plus que sa subvention surface et ne trouve pas cela injuste.

Monsieur le Président fait tout d'abord remarquer que les services généraux sont surchargés, et déficients en effectifs et en crédits et il s'insurge en faux quant au peu de participation de l'Université à la vie de l'E.N.S.I. En effet, les frais de chauffage, électricité, téléphone, timbres, entretien d'immeubles... sont autant de charges supportées par l'Université. Il rappelle l'effort financier important de l'Université, l'an passé, pour sa mise en place et que les salles polyvalentes ou banalisées sont à la disposition des étudiants de l'E.N.S.I., qui rentrent dans le même planning

d'occupation des autres U.E.R. Il souligne toutefois que le problème existe et qu'il faut de la patience pour le résoudre.

Monsieur TORGUET signale que le Conseil d'Administration de l'E.N.S.I. ne votera pas l'an prochain s'il n'y a pas d'améliorations des conditions générales (locaux notamment), l'E.N.S.I. faisant partie intégrante de l'Université.

Le Président ajoute que la Faculté de Droit dépense de fortes sommes de location de salle sur son budget et que l'E.N.S.I. doit participer comme les autres UER au problème très difficile de l'équilibrage du budget.

Monsieur MORIAMEZ conclut en souhaitant à l'E.N.S.I. de futurs locaux et de nombreux élèves afin de pouvoir obtenir des subventions surfaces.

Le vote du budget est engagé et il est adopté à l'unanimité.

II - PROPOSITION D'ENSEIGNEMENTS NOUVEAUX ET RENOUELEMENT D'HABILITATION.

Trois projets sont proposés :

- Licence de Technologie des Matériaux Industriels
- Licence d'Informatique Industrielle
- Licence de Lettres Modernes Appliquées au Secteur Tertiaire.

ainsi que le renouvellement de l'habilitation de la Licence et de la Maîtrise de Langues Etrangères appliquées au Commerce Extérieur.

a - Licence de Technologie des Matériaux Industriels

Monsieur THOMAS présente cette Licence. Il signale que les technologies de pointe s'appuient sur les progrès des matériaux, qu'il s'agisse de l'électronique, de l'aéronautique... Il est ressenti actuellement, tant à l'échelon régional que national, un besoin important en personnels qualifiés pour élaborer et adapter des matériaux nouveaux aux besoins effectifs de l'industrie.

Les enseignements actuellement entrepris au sein de l'Université de Valenciennes préparent bien à ce genre de formation et le succès remporté par la formation de second cycle de Maintenance Industrielle permet d'envisager une formation de Licence de Technologie des Matériaux Industriels.

De la discussion qui s'instaure on peut relever les remarques suivantes :

- il convient de préciser les matériaux qui seront plus particulièrement étudiés - céramiques, polymères, plastiques, etc...-
- des parties du programme jugées trop importantes sont à préciser.

Cet enseignement nouveau emporte l'assentiment général et est donc adopté à l'unanimité.

b - Licence d'Informatique Industrielle

Monsieur SOENEN présente ce nouvel enseignement, évoque la situation économique et industrielle régionale et précise les besoins professionnels nombreux qui sont révélés, tant sur le plan régional que national.

C'est à partir de ces éléments que le projet d'enseignement a été élaboré, afin de pouvoir répondre aux besoins orientés vers la maîtrise des outils micro informatique ou mini informatique et pour former des étudiants capables aussi bien de maîtriser l'outil qui va leur permettre de concevoir ces automatismes que de concevoir les interfaces entre l'outil de commande et le processus de puissance, qu'il soit mécanique, thermique ou autre.

Afin d'assurer une formation solide le programme a été conçu de manière à assurer à la fois une très bonne maîtrise de l'outil de développement mais aussi une formation générale complète.

Monsieur MORIAMEZ confirme que les débouchés professionnels sont nombreux dans les PME, PMI et plus grosses entreprises qui s'orientent vers la maîtrise de l'outil informatique. Il ajoute que son expérience lui permet d'affirmer que cet enseignement constitue l'un des secteurs où il y a le plus d'avenir et de débouchés actuellement, et pour les 5 à 10 ans qui viennent.

Monsieur OLIVAUX fait remarquer que dans le cadre de la formation générale, le programme de gestion lui semble fort ambitieux et qu'il conviendrait de l'alléger. Monsieur SOENEN précise que son but n'est pas d'assurer une formation de spécialistes de la gestion mais d'assurer une sensibilisation, de familiariser avec le vocabulaire.

Considérant les demandes importantes émanant de certains secteurs d'activités, et que les propositions d'enseignements nouveaux sont parfaitement adaptés aux besoins, le Conseil approuve à l'unanimité cette proposition d'enseignement pour une formation de Licence d'Informatique à finalité Industrielle.

c - Licence de Lettres Modernes Appliquées au secteur tertiaire

Monsieur GIUSTO présente le dossier de ce nouvel enseignement dont le but est double :

- Permettre aux étudiants titulaires du DEUG Lettres Modernes de préparer un diplôme débouchant directement sur un emploi dans une entreprise commerciale ou industrielle.

- Préparer les titulaires de DUT ou de DEUG aux concours administratifs.

La croissance remarquable des activités de services publics et privés, peut être constatée dans l'évolution des emplois de notre économie et l'existence d'une formation appliquée au secteur tertiaire à l'Université de Valenciennes permettrait de fournir rapidement des cadres administratifs à la Région Nord qui en manque fortement actuellement.

Les organismes, personnalités et collectivités, locaux et nationaux, ont sollicité la création d'une formation adaptée à leurs besoins. Le Conseil d'U.E.R. de Sciences Humaines et Arts a élaboré un programme d'enseignement et propose au Conseil d'Université de demander l'habilitation à délivrer une Licence de Lettres Modernes Appliquées au secteur tertiaire.

Monsieur DELQUIGNIES intervient en tant que représentant du secteur tertiaire. Il précise l'intérêt que représente pour son secteur d'activité et pour la Région la formation de cadres administratifs dont le nombre est particulièrement déficitaire actuellement. Il compte lui même beaucoup sur l'Université de Valenciennes pour former ces cadres indispensables pour le bon développement régional et souhaite donc personnellement voir aboutir ce nouvel enseignement.

Après quelques remarques de caractère général tenant à quelques points particuliers du programme de la part de Messieurs OBERT, OLIVAUX, TORGUET... les membres du Conseil s'expriment unanimement pour la demande d'habilitation de ce diplôme nouveau.

Messieurs DELQUIGNIES, MORIAMEZ, TORGUET et d'autres interviennent successivement sur les différents projets et estiment que chaque dossier présente un caractère d'intérêt équivalent.

Le Conseil souhaite attribuer une priorité identique à chaque dossier.

d - Renouvellement d'habilitation

L'enseignement de Langues Etrangères Appliquées au Commerce Extérieur doit faire l'objet cette année d'un nouvel examen. Il convient donc d'effectuer une demande de renouvellement de l'habilitation.

Les enseignements de Licence et Maîtrise de Langues Etrangères Appliquées mention Commerce Extérieur ont jusqu'à ce jour obtenu un succès croissant et sont particulièrement bien accueillis par les entreprises. Tous les diplômés, sans exception, ont en effet trouvé un emploi à l'issue de leurs études. Aussi rien ne s'oppose à ce que le renouvellement de cet enseignement soit demandé. La présentation détaillée de cet enseignement fera l'objet d'un des points de l'ordre du jour du prochain conseil d'Université du 7 Mai 1981.

III - DEVELOPPEMENT DE L'UNIVERSITE

Monsieur le Président rappelle que ce point de l'ordre du jour fait suite à une première discussion engagée lors du Conseil d'Université du 13 Novembre 1980 au cours de laquelle il avait été précisé que les constructions actuelles étaient établies sur 27 ha.

Il est proposé à l'avis du Conseil l'achat de 4 ha de terrains afin d'y construire un grand amphithéâtre notamment pour résoudre le problème des années du DEUG Droit sous lequel pourrait être envisagée une grande salle d'examen qui fait cruellement défaut actuellement.

A cet amphi seraient adjointes des salles de Travaux Dirigés et des bureaux administratifs à l'usage de la Faculté de Droit.

Il est donc proposé au Conseil d'engager dès maintenant la procédure d'acquisition d'un terrain d'une surface de 4 ha environ situé sur la commune de FAMARS, délimité au Nord par les terrains de l'Université, à l'Est par la future CD 958 et au Sud par le chemin de la sablière.

Le Conseil émet un avis extrêmement favorable à ces démarches.

IV - SECTION DISCIPLINAIRE.

La Commission Disciplinaire comprend diverses formations de jugement composées différemment selon la catégorie de personnel - enseignant, étudiant - qu'elles ont à connaître.

Dans le cas de l'Université de Valenciennes, la section disciplinaire devrait comprendre 7 rang A ; 3 rang B ; 6 rang C ; 3 étudiants soit 19 personnes.

Le Président de l'Université ne peut siéger dans la section et la section est élue par l'ensemble du Conseil d'Université.

Comme le nombre de sièges de rang C est supérieur à celui de la composition du Conseil d'Université, le décret n° 71-216 du 24 mars 1971 stipule qu'il faut alors choisir des représentants dans la catégorie supérieure.

En conséquence, la composition de la section disciplinaire peut donc être constituée comme suit :

- | | | |
|--|--|--|
| - 3 étudiants - Monsieur DEVRAINE ne se porte pas candidat | } Forment le nombre d'enseignants requis : soit 16 | } Forment la Section disciplinaire de 19 membres |
| - 1 rang C | | |
| - 4 rang B | | |
| - 11 rang A | | |

Formations de jugement

Les formations de jugement sont appelées à se réunir quant elles ont à juger un personnel d'une catégorie déterminée. La composition de ces formations est fixée en fonction de la catégorie de personnel à juger.

Les membres de la section disciplinaire sont appelés à siéger dans les formations de jugement dans un ordre déterminé par le nombre de voix recueillies aux élections de la section disciplinaire.

La composition de la Commission disciplinaire ayant pu être effectuée, sans la nécessité d'un vote, il est donc proposé le principe de la hiérarchie par l'âge. Ce principe est adopté à l'unanimité. Le plus âgé des personnels enseignants de catégorie A étant Monsieur Pierre LECOCQ, celui-ci présidera la section disciplinaire et les formations de jugement.

CATEGORIE DE PERSONNEL A JUGER	COMPOSITION DES FORMATIONS DE JUGEMENT
Catégorie A	: Le Président de la Section disciplinaire : + 4 Professeurs : Monsieur LECOCQ, Madame MORIAMEZ, : Messieurs BOURTON, THOMAS D.J., TORGUET
Catégorie Maître -Assistant	: Le Président + 3 Professeurs : + 3 Maîtres-Assistants : Monsieur LECOCQ, Madame MORIAMEZ, : Messieurs BOURTON, THOMAS D.J., : BOURGOIS, DESRUMAUX, SOENEN
Catégorie Assistant titulaire	: Le Président + 2 Professeurs : + 1 Maître-Assistant + 3 Assistants : titulaires : Monsieur LECOCQ, Madame MORIAMEZ, : Messieurs BOURTON, BOURGOIS, DESRUMAUX : SOENEN, OLIVAUX
Catégorie Assistant non titulaire	: Le Président + 2 Professeurs : + 1 Maître-Assistant + 3 Assistants : non titulaires : Monsieur LECOCQ, Madame MORIAMEZ, : Messieurs BOURTON, BOURGOIS, DESRUMAUX : SOENEN, OLIVAUX
Catégorie Professeur du Secondaire	: Le Président + 2 Professeurs : + 1 Maître-Assistant + 2 Assistants : (dont 1 titulaire) + 1 de la catégorie : du Professeur intéressé : Monsieur LECOCQ, Madame MORIAMEZ : Messieurs BOURTON, BOURGOIS, DESRUMAUX : SOENEN, OLIVAUX : Monsieur OBERT remplace de droit : Monsieur OLIVAUX en cas de jugement : d'un professeur agrégé du second degré
Catégorie Etudiant	: Le Président + 1 Professeur : + 1 Maître-Assistant ou 1 Assistant : + 3 étudiants : Monsieur LECOCQ, Madame MORIAMEZ, : Monsieur BOURGOIS, Mademoiselle TROTIN : Messieurs PIETRZAK, DE PREVILLE

V - CONSEIL DE LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE

Dans le souci de représenter l'ensemble des différentes U.E.R. au sein du Conseil de la Bibliothèque, cette dernière soumet à l'approbation du Conseil d'Université la composition suivante :

8 représentants de l'Université dont
5 rang A
1 rang B
1 rang C
et 1 étudiant

8 représentants du Personnel de la Bibliothèque Universitaire dont 4 personnels scientifiques et 4 personnels ATOS.

4 personnalités extérieures

Soit un conseil de 20 membres.

Cet élargissement respecte la nouvelle rédaction de l'article 13 de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur.

Il en résulte que d'une part, le principe de parité entre représentants de la bibliothèque et de l'Université, et d'autre part, la règle du cinquième relative aux personnalités extérieures soient respectés.

4 étudiants nommés au titre d'invités permanents permettront de compléter la représentativité de chaque UER.

VI- QUESTIONS DIVERSES

1 - Installations sportives

Monsieur MARCHANT souhaite obtenir des informations sur la situation des projets d'installations sportives.

Monsieur PRUVOT explique qu'un dossier avait été établi en 1980 avec la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports portant sur une subvention de 1 840 000 F représentant 80 % du coût de la salle. Ce dossier ayant fait l'objet d'une discussion au niveau de la distribution de l'enveloppe régionale, a été déclassé et reporté sur 1981. Le Président de la République a annoncé un crédit de 2 000 000 F lors de son passage dans le Nord pour la construction de la salle des sports. Il résulte de la Convention passée avec la Direction de la Jeunesse et des Sports que les 2 000 000 F devraient représenter 80 % du projet, 10 % étant pris en charge par la municipalité de VALENCIENNES et 10 % par le Conseil Général. Cette dotation constitue la première tranche de la construction prévue.

Le dernier devis reçu de l'architecte se monte à 3 600 000 F et le problème financier est de nouveau posé. Ce devis sera donc rediscuté afin d'en baisser le montant.

Messieurs LIETARD et BODART de la municipalité de Valenciennes se rendent le 13 Février en préfecture de Lille et devraient rapporter des informations définitives.

Monsieur MORIAMEZ développe l'historique de ce projet et signale que la Direction de la Jeunesse et des Sports avait participé à l'aboutissement du projet dès 1972 mais qu'il y avait lieu de créer un syndicat intercommunal du Valenciennois. Ce syndicat n'a pu être créé. Un certain détachement de l'administration régionale de la Direction de la Jeunesse et des Sports s'en est suivi au cours des années suivantes. Monsieur MORIAMEZ félicite les efforts entrepris par les auteurs du nouveau projet et souhaite que les échelons régionaux du Rectorat et de la Direction de la Jeunesse et des Sports puissent être convaincus de l'intérêt vital de cette construction et interviennent avec ferveur, notamment pour que ce dossier soit rappelé au prochain Conseil des Ministres.

Représentant l'avis des étudiants, Monsieur DE PREVILLE souhaite que la demande soit reformulée, jugeant la situation des sports comme catastrophique.

2 - Restaurant Universitaire

Mademoiselle DUCASSY soulève le problème de la restauration du week-end. Le restaurant est fermé le samedi soir et le dimanche l'hôtel Dieu n'accueille plus maintenant les étudiants. En outre, les chauffe plats de la Résidence ne sont pas encore montés. Les étudiants n'ont donc pas de moyens de restauration le dimanche. De plus, les bus du dimanche ont été supprimés.

Une action sera entreprise auprès de l'hôtel Dieu et des transports pour rétablir un moyen de restauration.

3 - Bal de l'Université

Il est rappelé que conformément aux vœux émis par le Conseil d'Université du 13 Novembre 1980, un Bal de l'Université sera organisé le 16 Mai 1981.

La séance est close à 17H 30.